Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260915-N03BC290926-DE

Décision du bureau communautaire
N°03-BC150926

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Lydia DESMARES, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Claude-Albert LE BRIS, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Jean-Yves QUENTEL, Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Lorène BERRONE, Laurence MARIVAIN et Olivier CONSTANT, membres.
Absent excusé : Roger BERNON, membre.

Cession GN SOLUTIONS – Parc d'activités de Vachegare – Radenac

Vu la demande de Frédéric GAUDIN, représentant la société GN SOLUTIONS, d'acquérir la parcelle de terrain d'une superficie de 5 947 m², située sur le parc d'activités de Vachegare à Radenac, dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'activités pour son activité de stockage de pommes de terre,

Vu la délibération communautaire n°16-CC26.09.23 fixant le prix de vente des terrains au sein du parc d'activités de Vachegare à Radenac,

Vu l'avis des domaines en date du 8 juillet 2026,

Vu l'avis de la commission développement économique, agriculture, tourisme, enseignement supérieur en date du 3 septembre 2026,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de céder à GN SOLUTIONS, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer avec l'accord de Pontivy Communauté, un terrain à bâtir en la commune de Radenac, parcelle cadastrée ZM 170p du parc d'activités de Vachegare à Radenac, pour une superficie totale de 5 947 m² avant réalisation du document d'arpentage, au prix de 10 € HT/m² ;**

- **d'opter pour la TVA sur les 4 540 m² de terrains non à bâtir constitutifs de la parcelle ZM 170p. La TVA sera calculée sur la marge ou sur le prix total en fonction de l'origine et des caractéristiques des parcelles qui composent les terrains à céder. Les bases d'imposition et les taux de TVA applicables seront ceux en vigueur à la date de cession.**

- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT

Pontivy Communauté

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260915-N03BC290926-DE

